

Résumé non-technique – Dossier de concertation préalable du public au titre des dispositions du Code de l'Urbanisme

Le résumé non technique qui suit intervient dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de concertation préalable du public conduite en application des dispositions de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme. Sa finalité est de proposer un résumé très succinct du projet et de présenter brièvement dans leur contenu les pièces constitutives du dossier de concertation mis à disposition du public.

Le projet, visant la construction d'ouvrages publics, se caractérise par :

Une composante « réserve »

Le projet de retenue de substitution du Châtelar est situé à l'Est de la commune de La Roche-des-Arnauds, à une distance de l'ordre de 2 km du centre du village, et à une altitude de 1 100 m environ. Il est également situé sur un talweg dont l'écoulement est orienté Est/Ouest qui va, par la suite, rejoindre le ruisseau du Nassier puis, en aval, le cours d'eau du Petit Buëch. Cette composante du projet concerne la concertation du public au titre du Code de l'Urbanisme.

Une composante « réseaux »

Cette composante est située entre le projet de réservoir et la zone urbaine de la commune de La Roche-des-Arnauds. Elle concerne la création d'un réseau d'arrosage enterré avec raccordement des propriétés, et sera donc génératrice de servitudes.

Les pièces portées à la connaissance du public sont les suivantes :

- Etude et dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Roche-des-Arnauds : ce dossier détaille les modifications proposées au PLU afin d'y intégrer la composante du projet relative à la réserve de substitution du Châtelar.
- L'étude de comparaison de scénarios de substitution de la ressource en eau à des fins de compensation des accroissements du débit réservé sur le Drac aux Ricous et de sécurisation partielle des arrosages en aval du projet, c'est-à-dire le secteur situé sur la commune de La Roche-des-Arnauds, mais également ceux situés en aval des sites de D' et de la réserve de Pelleautier.
- Le dossier technique (avant-projet) concernant la construction d'une retenue d'eau de substitution sur le site du Châtelar qui présente sur le plan technique le projet, essentiellement composé d'une digue en terre compactée.
- Le dossier de concertation produit au titre de la concertation préalable du public au sens CNDP et des dispositions du Code de l'Environnement qui présente l'intérêt d'un exposé général de l'opération au sein de l'aire d'influence du projet.
- L'étude de délimitation des espaces caractéristiques des zones humides dans le cadre du projet de la retenue de substitution du Châtelar en commune de La Roche-des-Arnauds (05) et définition de mesures de compensation au sens des fonctionnalités des zones humides. Cette étude permet de mieux connaître la zone humide existante, afin de maîtriser les enjeux de la compensation.

- Un état parcellaire placé sous maîtrise foncière de l'ASA (foncier compensatoires et d'accompagnement / Foncier ZH et ZS) que celle-ci mettra à disposition à des fins strictement environnementales, d'études, d'actions de restaurations et de suivis écologiques, dont il sera notamment proposé d'impliquer la commune de La Roche-des-Arnauds, et qui totalise une superficie d'environ 18 ha.
- Une attestation du Président de l'ASA qui indique qu'un accord a été formalisé avec le propriétaire des terrains situés en zone agricole protégée sur le site du Châtelar, et confirmant que l'exploitation agricole concernée sera compensée des pertes de surface induites par la réalisation du projet.

NOTA : *L'ensemble du dossier de concertation mis à disposition du public est rendu accessible physiquement au siège de l'ASA du Canal de Gap, en mairie de La Roche-des-Arnauds, et de manière dématérialisée sur les sites internet de la commune de La Roche-des-Arnauds (www.la-roche-des-arnauds.com), de l'ASA du Canal de Gap (www.canaldegap.fr), et de celui dédié au projet du « Châtelar » (www.projet-chatelar.fr).*